

Commission de Suivi de Site

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain – PIPA (01)

Réunion n°4 du 25 janvier 2013

Préfecture de l'Ain

Personnes présentes, membres du CLIC

Les membres du collège “ administrations ” :

- › Frédéric BERNARDO, sous-préfet de Belley, préfecture de l'Ain,
- › Yves-Marie VASSEUR, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), unité territoriale de l'Ain,
- › Michel BERAUD, Direction Départementale des Territoires, Prospective, Urbanisme, Risques (SPUR), service de Prévention des Risques,
- › Commandant Armand MORAND, Chef de compagnie Plaine de l'Ain, Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS 01),
- › Céline MAKHLOUF, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID-PC), préfecture de l'Ain.

Les membres du collège “ collectivités territoriales ” :

- › Marcel JACQUIN, maire de Saint-Vulbas et premier vice-président de la Communauté de Communes Plaine de l'Ain,

Les membres du collège “ riverains ” :

- › Hugues De BEAUPUY, directeur du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain (SMPA),
- › René RAMPOUILLE, président du Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain (CVPA),

Les membres du collège “ exploitants ” :

- › Katia ROLLAND, responsable Qualité, Sécurité Environnement, TREDI,
- › Jean-Michel BAELEN, chef du service Sécurité, Qualité, Opérationnel, siège TOTAL GAZ,
- › Daniel BLANCHARD, chef de dépôt TOTAL GAZ,
- › Eric LARDENOIS, directeur technique, BASF Pharma Solutions,
- › Yvan CELLIER, directeur du site SPEICHIM PROCESSING,
- › Cécile JOLY-ANDRE, responsable QHSE SPEICHIM PROCESSING,

Les membres du collège “ salariés ” :

- › Ahmed TAHAR, membre du CHSCT de SPEICHIM Processing,

Personnes excusées, membres du CLIC :

- › Audrey CHAHINE, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIREECCTE), unité territoriale de l'Ain
- › M. GIRON, Mairie de Blyes
- › M. Roland COMBRE, secrétaire du CHSCT de BASF Pharma

Assistaient également à la réunion :

- › Philippe ANTOINE, inspecteur des installations classées, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), unité territoriale de l'Ain,
- › Romain RUSCH, inspecteur des installations classées, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), unité territoriale de l'Ain,
- › Inés QUINTY, responsable Environnement Sécurité, Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain (SMPA),
- › Jimmy DUFOURCET, Club des Entreprises, PIPA,
- › Christian BUSSY, Vice-président de la Communauté de Communes Plaine de l'Ain,
- › Yannick ROUBY, directeur du site de TREDI,
- › Corinne THOMAS, Agence EDEL, assistance au secrétariat du CLIC.

Accueil

M. Bernardo, sous-préfet à Belley, ouvre la séance à 10h00 en souhaitant la bienvenue aux participants. Il rappelle un des objectifs du CLIC : une rencontre entre les industriels et la population, représentée par les élus, permettant de confronter des points de vue mais aussi d'inciter des questionnements, des remises en cause pour les industriels et ceci en toute transparence.

Il fait un rappel de l'ordre du jour,

- I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2011,
- II. Suivi des activités des établissements AS,
- III. Inspections réalisées par la DREAL,
- IV. Retour d'expérience exercice PPI 2012,
- V. Création du C.S.S PIPA,
- VI. Point d'avancement PPRT PIPA,
- VII. Campagne d'information du public.

I. Approbation du compte rendu de la réunion du CLIC du 30 novembre 2011

Ne faisant l'objet d'aucun commentaire, le compte-rendu est approuvé.

II. Suivi des activités des établissements AS

a. Présentation de BASF Pharma

M. LARDENOIS, directeur technique, rappelle les activités de l'unité BASF Pharma installée sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain depuis 1993.

Le risque majeur du site est le gaz toxique, dû à des réactions chimiques variées. Depuis plus de quatre ans, aucun accident avec arrêt de travail n'a été déploré. Toutefois, un incident notable a eu lieu en février 2012 : des installations ont dû être arrêtées en raison du gel. Des mesures correctrices sont prévues pour 2013 telles que l'isolation, le chauffage, le traçage électrique...

Les actions importantes, les investissements en 2012 et les projets 2013 concernant la sécurité et l'environnement sont présentés.

L'année 2012 a été consacrée à l'amélioration des conditions de travail avec la mise à jour du document unique : évaluation de 650 tâches opérationnelles dont 55 tâches jugées indésirables (50 ont été traitées cette année, les 5 dernières seront traitées début 2013).

L'ensemble des investissements HSE représente un budget supérieur à 1.2 millions d'euros.

En raison de l'inexistence de système d'automatisme permettant d'assurer la sécurité sur l'ensemble des tâches, la formation reste primordiale au sein de Basf Pharma. Ainsi, en 2012 ont été assurés :

- La journée annuelle " sécurité " le 10 septembre 2012. Elle permet une sensibilisation accrue des salariés à la sécurité et à l'environnement ;
- Une sensibilisation sur les risques drogue et psychotrope (problématique majeure aujourd'hui) ;
- Deux exercices POI ;
- Un exercice PPI.

Courant 2^{ème} semestre 2013 la démarche sécurité BASF " Safety Performance Profile " va être lancée. Elle consiste en un travail sur l'analyse des comportements et sur l'évaluation de la compréhension des règles de sécurité pour l'ensemble du personnel.

Aucune question, ni commentaire n'a été émis suite à la présentation de BASF Pharma.

b. Présentation de SPEICHIM Processing

Yvan CELLIER, Directeur du site de Saint-Vulbas, rappelle l'activité du site de Saint-Vulbas (SPP). Après plusieurs années de croissance, l'année 2012 a connu une baisse de l'activité.

Cécile JOLY-ANDRE, responsable HSE, présente le bilan Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) et les faits marquants sur 2012. Un accident sans arrêt de l'activité a eu lieu.

L'année 2012 a été marquée par un important projet sur le site : la concrétisation d'un nouveau procédé de dépotage/neutralisation d'acétonitrile contenant de l'acide cyanhydrique, mélange très toxique : analyse des risques sur ce process, rédaction et dépôt d'un Porté à Connaissance au niveau de l'administration. Après l'approbation de la DREAL, la fabrication de ce process a débuté en septembre. Ce projet a mobilisé beaucoup de ressources internes : maîtrise des risques, formation sécurité. Le SDIS a étroitement collaboré pour la validation des nouvelles fiches réflexes, la mise à jour du POI et de nombreuses formations sécurité.

Les investissements de 2012 sont détaillés, notamment sur la protection et détection incendie.

Au niveau des dossiers réglementaires, ont été initiés sur 2012 :

- l'étude d'impact et d'évaluation des Risques Sanitaires ;
- la mise à jour du bilan de fonctionnement décennal ;
- la démarche Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau ;
- le plan de modernisation des installations. Il vise la conformité à la nouvelle réglementation sur l'entretien et la fiabilité des installations ;
- le PPRT.

Aucune question n'a été émise sur la présentation.

c. Présentation de TREDI

Yannick ROUBY, directeur du site de TREDI, présente l'historique et l'activité de l'entreprise TREDI.

L'activité est scindée en 2 : le traitement thermique des déchets dangereux liquides, solides et gaz et la décontamination des matériaux souillés au PCB.

Depuis septembre 2012, TREDI a introduit une nouvelle activité de reconditionnement des transformateurs, dû au transfert du site de Grenoble. Le dossier est en cours d'instruction.

M. ROUBY présente le bilan d'activité et le résultat sécurité. Depuis 2004, une démarche du "management du comportement" se met en place sur le site de St Vulbas. En effet, la majeure partie des accidents est liée à la manutention et au démantèlement des transformateurs.

En juin 2012, un incident est survenu : le déversement accidentel de quelques litres de mercaptan lors d'une opération de déchargement de fûts dont l'emballage était fortement dégradé. Bien que non toxique, le mercaptan dégage une forte odeur désagréable.

M. BERNARDO interroge l'exploitant sur la raison de la présence du mercaptan sur le site.

M. ROUBY précise que le mercaptan était présent pour destruction. Pour lui, une des grandes leçons de cet incident a porté sur l'amélioration de la communication externe avec le SDIS ; une procédure de communication en amont a été mise en place depuis.

Philippe ANTOINE, DREAL UT 01, demande si TREDI va récupérer le marché de l'élimination du mercaptan de l'usine « lubrisol » de Rouen

Pour **M. ROUBY** cela ne fait encore partie de leur stratégie : un confrère s'est proposé de traiter ce type de déchets.

Yves-Marie VASSEUR, DREAL UT 01 annonce la modification de la procédure de prise en charge de ce type de conditionnement.

Le commandant Armand MORAND, chef de compagnie de la Plaine de l'Ain, précise que la communication a été facilitée par un officier sapeur-pompier volontaire en service HSE au sein de TREDI. Il a permis de détecter le lieu de l'origine du problème.

M. ROUBY reprend la suite de sa présentation sur les investissements 2012 sur :

- la sécurité des bâtiments : le renforcement incendie, mise en conformité de la protection foudre et démarrage de l'analyse préliminaire des risques en prévision de leur future classification SEVESO seuil haut ;

- l'optimisation de la qualité des rejets air et eau.

Les investissements de 2012 se sont élevés à 3 millions d'euros sur St Vulbas, environ le double de l'investissement de l'industrie par rapport au chiffre d'affaires.

Les perspectives 2013 sont détaillées, notamment concernant la remise des études de dangers auprès de la DREAL prévue courant avril 2013. Celles-ci sont réalisées à 85% à ce jour. **M. ROUBY** annonce les actions et échéances.

Hugues de BEAUPUY, directeur du SMPA, demande la signification des nœuds papillons.

Philippe ANTOINE explique que c'est une méthodologie dans l'étude de dangers. Le nœud papillon représente les différentes causes que peut avoir l'accident industriel pouvant aboutir à différents phénomènes dangereux. Les graphiques ressemblent alors, de loin, à des nœuds papillons, d'où l'expression.

d. Présentation de TOTALGAZ

Jean-Michel BAELEN, chef du service Sécurité, Qualité, Opérationnel, présente les chiffres de l'activité de 2012 et les actions pour la prévention du risque concernant :

- l'organisation, la formation et la sensibilisation sur la thématique du comportement ;
- la maîtrise des procédés et la maîtrise d'exploitation ;
- le retour d'expérience des anomalies, des presque-accidents et des accidents au niveau de la filiale, du groupe mais aussi chez les concurrents ;
- la gestion des modifications et les principales modifications de 2011.

Le montant global des investissements s'élève à 360k€.

Outre une inspection de la DREAL, TOTALGAZ a organisé 8 Inspections Générales Planifiées.

Daniel BLANCHARD, chef de dépôt TOTAL GAZ, présente les exercices incendie mensuels : 6 exercices sur les POI et 6 sur la sécurité du personnel.

L'exercice avec les pompiers a eu lieu le 19 septembre 2012. Le scénario consistait en une fuite enflammée au poste de chargement avec l'implication de l'ensemble du personnel.

M. BERNARDO demande les prévisions pour l'année 2013.

M. BLANCHARD précise qu'il n'y a pas encore eu de décisions. Plusieurs études sont en cours.

III. Les inspections réalisées par la DREAL

Philippe ANTOINE présente les inspections réalisées en 2012 :

- BASF a eu 3 inspections.
Les thématiques suivantes ont été abordées :
 - > eau : aucune non-conformité majeure n'a été relevée, toutefois quelques petits dépassements ont été identifiés. Il a été demandé à l'exploitant un rapport d'investigation sous 6 mois, non reçu à ce jour ;
 - > COV : inspection réalisée conjointement avec les services Douane. Aucune non-conformité majeure n'a été relevé, mais quelques petites problématiques de méthodes de calcul, qui présentent une forte fluctuabilité d'une année sur l'autre. Cela ne posait pas de problème pour les installations classées, mais plus pour le service des Douanes ;
 - > POI : Aucune non-conformité majeure n'a été relevée. Mais des petits problèmes de mises à jour du POI et sur sa rédaction, conformément à la circulaire du 12/01/2011, ont été identifiés.
- SPEICHIM Processing a eu 3 inspections
Les thématiques suivantes ont été abordées :

- › Risques chroniques, notamment les bilans de gestion de solvant : pas de problème de fluctuabilité de résultats mais des corrections mineures dans les termes comptabilisés ont dû être apportés mais sans remettre en cause la globalité du bilan ;
- › POI : un POI animé essentiellement par la responsable Hygiène Sécurité Environnement du site.

L'inspection a relevé :

- › Une insuffisance du nombre d'équipiers d'intervention dans certaines équipes pouvant causer des problèmes sur certaines périodes de l'année ;
- › Un problème de formalisation de gestion de crise PPI déclenché en externe ;
- › Un défaut de mise à jour et de prise en compte de la circulaire du 12/01/2011, sur la formation des maires ;
- › Une problématique d'alerte externe.

Toutefois l'inspection n'a pas relevé de non-conformité majeure.

- › Arrêté Ministériel du 3/10/10 sur les produits inflammables et sur la thématique du vieillissement des installations.
- › Cette inspection a posé plus de problème : retard sur l'application de cet arrêté notamment sur les questions de flexibles et de tuyauterie. Il a été décidé une nouvelle inspection spécifique sur ce thème courant 1^{er} semestre 2013.

- TOTALGAZ – 1 inspection. Cette inspection a porté sur le PM II (Plan de Modernisation des Installations industrielles) et sur le risque foudre. L'établissement étant déjà suivi au titre des équipements sous pression, le rapport est bon, il est en conformité.

Toutefois il a été constaté :

- › un léger retard dans la réalisation des travaux de protection foudre. Ce constat est récurrent sur l'ensemble des installations classées ;
- › un manque d'information des IPCE tierces. La réglementation a deux exigences : l'information auprès des riverains, pilotée par le SPIRAL et directement auprès des ICPE tierces installées dans leur périmètre de danger. Cette dernière n'a pas été effectuée. Comme a priori c'est le cas pour les deux autres établissements SEVESO. Ce point sera vérifié sur les autres sites Seveso du PIPA

Romain RUSCH présente les 2 inspections de l'entreprise TREDI sur les risques :

- › chroniques : Il n'y a pas de non-conformité majeure. L'inspection n'a pas proposé de sanctions administratives ou pénales mais a émis un ensemble de recommandations, d'actions correctives ;
- › accidentels : vieillissement, risque foudre et les suites de l'arrêté de mise en demeure pris le 29/02/12 concernant la détection des risques et les asservissements associés, notamment la mise en sécurité de l'installation. Suivant les conclusions de l'étude de dangers, les possibilités de mises en œuvre des prescriptions de l'arrêté préfectoral seront étudiées ainsi que les délais associés. Si le respect des prescriptions n'est pas techniquement et économiquement atteignable, une modification de l'AP sera envisagée.

M. ANTOINE précise que 7 rapports, sur les 9 inspections, ont été réalisés sur les 4 sites SEVESO du PIPA. Aucune sanction administrative ou pénale n'a été émise.

M. ANTOINE détaille les inspections à réaliser en 2013.

Suite à cette intervention, **M. BERNARDO** remercie le service de la DREAL pour la qualité de son travail malgré son sous-effectif.

IV. Retour d'expérience exercice PPI du 10/10/2012

Céline MAKHLOUF, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID-PC), présente l'exercice PPI. L'objectif était de tester la phase d'alerte du PIPA : test sur la pertinence des moyens d'alerte, la mise à l'abri de la population et la mise en place du centre opérationnel départemental au sein de la préfecture.

Mme MAKHLOUF détaille les conditions de réalisation de l'exercice. Des moyens d'évaluation ont été mis en œuvre : 9 observateurs et des questionnaires adressés à l'ensemble des entreprises du PIPA sur l'audibilité de la sirène et l'automate d'appels. Elle précise le scénario de l'accident ainsi que le retour des entreprises et des observateurs. La majorité des répondants connaît le signal d'alerte et les principales consignes en place. **Mme MAKHLOUF** détaille les enseignements de cet exercice sur les 2 modes d'alerte (sirène et automate d'appel), la mise à l'abri, sur la circulation des véhicules, des pistes d'amélioration et des préconisations.

Mme MAKHLOUF remercie l'ensemble des acteurs et des préparateurs de cet exercice : DREAL, SDIS, gendarmerie, DDT, DIRECCTE, la direction des routes du Conseil Général, le SMPA et BASF Pharma.

M. BERNARDO insiste sur la complexité de l'organisation d'un tel exercice et sur l'importance des enseignements à en retirer : la difficulté de transmission des informations et l'absence de la culture du risque de la part de la population. Il interpelle et encourage les gestionnaires au SMPA, le club des entreprises, les syndicats de salariés à être des relais auprès de la population et des salariés sur les risques réels.

M. LARDENOIS demande si l'exercice sera renouvelé en 2013.

Mme MAKHLOUF indique que non, pas sur le PIPA. Toutefois à la demande des industriels, la préfecture pourrait s'associer à des exercices POI programmés par les industriels.

Christian BUSSY, Vice-président de la Communauté de Communes Plaine de l'Ain, fait une remarque la complexité de la diffusion de l'alerte aussi bien pour les chefs d'entreprises que pour les particuliers. Pour lui, la diffusion de l'alerte par le système téléphonique et par un véhicule, reste la meilleure solution, bien que la population n'entende pas toujours le message, en raison notamment des isolations phoniques performantes des maisons et des entreprises.

Mme MAKHLOUF indique que pour tenter de faire face à cette problématique, le Ministère de l'Intérieur mène des études notamment sur un projet de système d'alerte et d'information de la population. Son objectif est de relier les sirènes, les panneaux à message variable et éventuellement un automate d'appel à un système global. Celui-ci permettra à terme de prévenir en un seul clic la population de la zone par l'ensemble de ces moyens. D'autres études sont en cours, par exemple, un système de message SMS sur les téléphones portables se trouvant sur la zone. Le département de l'Ain va connaître un déploiement de nouvelles sirènes mais le PIPA ne sera pas concerné.

Pour **M. BERNARDO**, aucun système n'est parfait. En raison d'un ensemble d'aléas, une part de la population n'aura pas accès à l'information.

V. Création du C.S.S du PIPA

Philippe ANTOINE présente la création de Commission Suivi de Site (CSS) du PIPA, fusion entre le CLIC, regroupant les trois établissements historiques et la CLIS de TREDI, soit un bassin industriel. Cette CSS est obligatoire. Créée par M. le Préfet, elle couvrira le périmètre d'exposition des risques, soit le périmètre PPI en ce qui concerne le PIPA.

La DREAL a pris contact avec les exploitants de manière à connaître leurs fonctions ainsi que le nom des représentants des salariés, membres du CHSCT. En raison du nombre restreint des salariés chez TOTALGAZ et de l'absence de CHSCT sur le site du PIPA, un membre CHSCT du site de Frontenex (73) intégrera le collègue " salarié ".

M. ANTOINE insiste sur la notion de fonction. En effet, en cas de changement de directeur de l'établissement, il n'y aura pas obligation de reprendre un arrêté CSS.

Il indique le fonctionnement du bureau et les modalités de la mise en place de la CSS et ses missions. En raison de l'avancée du dossier, la CSS PIPA doit être créée rapidement.

La DREAL a transmis au SID-PC un AP constitutif, un projet de règlement et la liste des membres titulaires à compléter avec les adresses pour l'envoi des invitations. En cas de défection, les membres titulaires doivent solliciter eux-mêmes leur suppléant.

Romain RUSCH précise que compte-tenu de la durée limitée des réunions de CSS et du nombre de sujets potentiels pour les ordres du jour, des réunions spécifiques seront organisées ; une plus orientée sur les risques accidentels et la seconde sur les risques chroniques générés par le traitement des déchets. Des experts pourront être invités à participer aux réunions.

Christian BUSSY demande à ce que les convocations soient aussi adressées aux suppléants pour faciliter l'organisation au sein des communautés de communes.

M. BERNARDO accepte l'idée.

M. VASSEUR indique que la réunion d'installation de la CSS est prévue pour le mois de juin.

M. de BEAUPUY demande à ce que **SMPA** siège dans le collège " collectivités territoriales " et non dans le " collège riverains "

M. ANTOINE précise que le règlement ne le permet pas. De plus le **SMPA** étant propriétaire foncier, il a plus une approche et des intérêts en tant que riverain.

M. BERNARDO suggère une échéance supérieure aux 14 jours réglementaire entre le temps de l'envoi des convocations et des pièces jointes et la date de la réunion d'installation.

VI. Point d'avancement sur le PPRT

Sans diaporama, **M. ANTOINE** indique qu'une concertation avec **SPEICHIM** sur la réduction des aléas a eu lieu. Il propose que ce soit Mme **JOLY-ANDRE** qui présente ce dossier.

Cécile JOLY-ANDRE indique que certains de leurs scénarios, en particulier de pressurisation lente au niveau des bacs de stockage touchent la société voisine **SPI**. Dans le cadre de l'étude de dangers, des mesures de réduction des risques sur 2 bacs ont été définies et une proposition a été faite à la **DREAL** : étendre ces mesures de maîtrise des risques à d'autres bacs.

M. ANTOINE renchérit que grâce à ces mesures de maîtrise des risques, la carte d'aléas serait réduite, et la société **SPI** pourrait ne pas être en zone d'expropriation. Dès que l'établissement se sera formellement engagée, courant avril/mai, un arrêté préfectoral complémentaire sera soumis pour avis à la **CODERST**. Seulement ensuite, la carte d'aléas sera modifiée. Le délai maximum pour la société **SPEICHIM** est de 5 ans à compter de la date de prescription du **PPRT**, soit 2017, pour la prise en compte de ces mesures.

M. VASSEUR annonce la suspension du **PPRT** en attente de nouveaux éléments pour l'élaboration d'une nouvelle carte des aléas au vu des éléments énoncés précédemment, présentée lors de la réunion **CSS** prévue en septembre/octobre. De plus, **TOTALGAZ** a annoncé la fermeture potentielle du site en 2013 mais sans engagement formel ni échéance. Ainsi, il demande expressément un engagement de la part de **TOTALGAZ** avec une échéance ainsi que les documents de **TREDI** d'ici la fin du mois de mars.

M. BERNARDO insiste sur le fait que le **PPRT** dépend de la décision de **TOTALGAZ**. La position officielle est également importante pour rassurer tous les partenaires présents.

M. ANTOINE précise que les emprises foncières, zones grises sur les cartes d'aléas, des industriels concernés doivent être clairement définies pour la redéfinition du **PPRT**. Car aucun changement ne sera possible par la suite. **M. ANTOINE** invite donc les industriels concernés à réfléchir très rapidement si ils doivent procéder à de nouvelles acquisitions foncières en vue d'extension future.

M. ANTOINE explique ce qu'est une zone grisée. Celle-ci est la zone de l'emprise foncière de l'établissement **AS** à l'origine du risque. Les prescriptions du **PPRT** en matière de construction, restriction... ne s'appliquent pas.

M. VASSEUR évoque la campagne régionale d'information de septembre 2013, sous le même format que celle de 2008. Elle est pilotée par l'**APORA**. Le comité de pilotage s'est réuni une 1^{ère} fois au mois de janvier, se réunira de nouveau en février.

M. ANTOINE : l'information sur les **CLIC**, obligatoire tous les 5 ans, doit être faite durant cette campagne d'information. Les exploitants n'ont pas l'obligation de faire partie de la campagne, ils peuvent faire l'information eux-mêmes de leur côté. La campagne régionale est organisée par le **SPIRAL**. **M. ANTOINE** demande aux exploitants ne désirant pas participer à cette campagne de se manifester au plus vite. Les 4 établissements **AS** du **PIPase** sont inscrits à la campagne.

M. BERNARDO remercie les participants et clôture la séance à 12H15.
